AVANT ART. PREMIER N° 5888

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

### INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 5888

présenté par Mme Taurine

#### **AVANT L'ARTICLE PREMIER**

Réécrire le titre en "Un système individuel créant autant de régimes spéciaux que d'assurés"

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Ce titre étant mensonger, nous proposons une rédaction plus conforme à la philosophie réelle du texte.

Emmanuel Macron, lors de son déplacement à Pau le 14 janvier 2020, a fait cette déclaration qui fait peu honneur à sa formation philosophique : ""Universel, cela ne veut pas dire le même pour tout le monde"", admettant lui-même que son système n'est pas du tout universel, et que c'est un pur effet de communication que de le prétendre. En effet, le système par point crée un système de retraites par personne! Car le montant de la pension va dépendre de multiples facteurs individuels, la carrière, les interruptions éventuelles, l'age du départ à la retraite. Au lieu d'un système collectif, présentant des garanties, le moindre accident de carrière impacterait immédiatement la pension que l'on peut espérer toucher. Chacun sera responsable de ses petits points et comptable à ses risques et périls des mises effectuées auprès de tel ou tel fonds de pension privé. Nous le répétons : le Gouvernement crée un régime spécial par personne. "